J. Safra Sarasin

Demande d'ouverture d'un J. Safra Sarasin compte de libre passage / Ordre de placement sur titres

À compléter et faire **signer** par le preneur de prévoyance, puis transmettre à la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage :

☐ Monsieur ☐ Madame

☐ 2e compte (si un compte de libre passage existe déjà chez nous)
☐ 3e compte (si deux comptes de libre passage existent déjà chez nous)

Nom _____ Rue/N° _____

Prénom _____ NPA/Lieu _____

Date de naissance _____ État civil _____

Nationalité _____ Date de mariage _____

N° AVS _____ N° de téléphone _____

Veuillez joindre une copie valide et signée du passeport/de la carte d'identité (recto/verso).

Versement au concubin :
Dans le cas d'une communauté de vie existante, une attestation officielle est nécessaire pour le versement en cas de décès (pour accéder au formulaire correspondant, utilisez le lien suivant : product.jsafrasarasin.com/internet/product/fr/dl-fl?dl=4457CCA3377DB984).

Institution(s) de prévoyance précédente(s)

Nom _____

Adresse _____

Prestation de libre passage

dont avoir de vieillesse LPP CHF _____

Montant de la prestation de libre passage à l'âge de 50 ans CHF _____

Date de sortie de l'institution de prévoyance précédente _____

Montant du libre passage à la date du mariage CHF _____

Versements anticipés/nantissement dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement

Avez-vous bénéficié de versements anticipés ? ☐ non ☐ oui, indiquez le montant en CHF _____ Date _____

Avez-vous demandé un nantissement ? ☐ non ☐ oui, indiquez le montant en CHF _____ Date _____

Versements sur le compte
Le montant de la prestation de libre passage sera porté au crédit du compte global **IBAN CH05 0875 0006 7844 0130 0** de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage (la « **Fondation** ») auprès de la Banque J. Safra Sarasin SA (la « **Banque** ») située à Bâle (compte postal n° 40-106-2, n° de clearing 8750) par virement ou par chèque, en indiquant le nom, le prénom et la date de naissance du déposant.
Le preneur de prévoyance peut placer tout ou partie de ses avoirs de prévoyance dans les deux « cycles de vie LPP » de la J. Safra Sarasin Fondation de placement. Les détails sont exposés dans les pages suivantes.

J. Safra Sarasin

Profil d'investisseur – Profil de risque

Partie 1 : propension au risque

1. **Objectif de placement :** Laquelle des affirmations suivantes décrit le mieux votre objectif de placement ?

- ☐ 1 – Préservation du capital avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital minimes (Portefeuille A).
- ☐ 2 – Revenus faibles, mais stables avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital faibles (Portefeuille B).
- ☐ 3 – Taux de rendement modérés avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital moyens (Portefeuille C).
- ☐ 4 – Taux de rendement élevés avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital élevés (Portefeuille D).
- ☐ 5 – Taux de rendement maximal avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital très élevés (Portefeuille E).

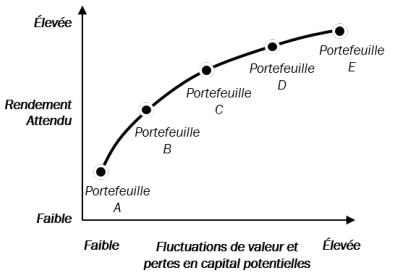

2. **Votre attitude face au risque :** Comment réagiriez-vous si la prestation de libre passage enregistrait une perte non réalisée de 20 % ?

- ☐ 1 – Vous vendez l'intégralité de vos placements pour ne pas subir de nouvelles pertes.
- ☐ 2 – Vous vendez la majeure partie de vos placements pour minimiser le risque de pertes supplémentaires.
- ☐ 3 – Vous vendez quelques placements pour réduire le risque de pertes et attendez que la valeur de vos autres placements se rétablisse.
- ☐ 4 – Vous maintenez vos investissements et attendez une amélioration de la valeur.
- ☐ 5 – Vous achetez d'autres placements pour profiter de la baisse des prix. Vous optez pour une stratégie de placement plus risquée.

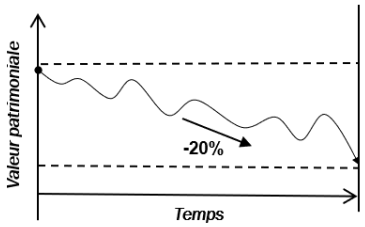

3. **Tolérance aux pertes :** Quelle volatilité pourriez-vous tolérer avant d'opter pour une stratégie avec un profil de risque plus faible ?

- ☐ 1 – Une volatilité de 5 % maximum
- ☐ 2 – Une volatilité de 10 % maximum
- ☐ 3 – Une volatilité de 20 % maximum
- ☐ 4 – Une volatilité de 30 % maximum
- ☐ 5 – Une volatilité de plus de 30 %

Évaluation de la propension au risque

Somme des réponses aux questions susmentionnées. Votre propension au risque est exprimée sur une échelle de 1 (très faible) à 5 (élevée).

Remarque : L'échelle de points ci-dessous ne s'applique que si vous avez répondu à toutes les questions susmentionnées.

Total des points : _____	**Propension au risque**
3 – 4	☐ 1 – Très faible
5 – 7	☐ 2 – Modérée
8 – 10	☐ 3 – Moyenne
11 – 13	☐ 4 – Supérieure à la moyenne
14 – 15	☐ 5 – Élevée

J. Safra Sarasin

Partie 2 : capacité de risque

1. **Quel âge avez-vous ?**
   - ☐ 5 – Moins de 30 ans
   - ☐ 4 – Entre 30 et 40 ans
   - ☐ 3 – Entre 40 et 50 ans
   - ☐ 2 – Entre 50 et 60 ans
   - ☐ 1– Plus de 60 ans

2. **Horizon d'investissement :** Combien de temps disposez-vous pour atteindre votre objectif de placement (au plus tard jusqu'à l'âge de 69/70 ans, après quoi le versement est obligatoire) ?
   - ☐ 0 – Moins de 2 ans : les investissements ne sont pas recommandés
   - ☐ 1 – Plus de 2 ans
   - ☐ 2 – Plus de 5 ans
   - ☐ 3 – Plus de 7 ans
   - ☐ 4 – Plus de 10 ans
   - ☐ 5 – Plus de 15 ans

3. Combien de temps pourriez-vous continuer à financer votre train de vie habituel si vos revenus réguliers disparaissaient du jour au lendemain (sans vendre de biens immobiliers et de titres) ?
   - ☐ 1 – Moins de 3 mois
   - ☐ 2 – Entre 3 et 6 mois
   - ☐ 3 – Entre 6 et 12 mois
   - ☐ 4 – Entre 12 et 24 mois
   - ☐ 5 – Plus de 24 mois

4. À combien s'élève votre fortune globale (biens immobiliers non compris) ?
   - ☐ 1 – Moins de CHF 50'000
   - ☐ 2 – Entre CHF 50'000 et CHF 150'000
   - ☐ 3 – Entre CHF 150'000 et CHF 250'000
   - ☐ 4 – Entre CHF 250'000 et CHF 500'000
   - ☐ 5 – Plus de CHF 500'000

Total des points : _____	**Capacité de risque**
3 – 5	☐ 1 – Très faible
6 – 8	☐ 2 – Modérée
9 – 11	☐ 3 – Moyenne
12 – 14	☐ 4 – Supérieure à la moyenne
>14	☐ 5 – Élevée

J. Safra Sarasin

Partie 3 : profil de risque

Les résultats relatifs à votre profil de risque figurent sur les pages 2 et 3.

Propension au risque	Capacité de risque	Profil de risque identifié
☐ 1 – Très faible	☐ 1 – Très faible	☐ 1 – Très faible
☐ 2 – Modérée	☐ 2 – Modérée	☐ 2 – Modéré
☐ 3 – Moyenne	☐ 3 – Moyenne	☐ 3 – Moyen
☐ 4 – Supérieure à la moyenne	☐ 4 – Supérieure à la moyenne	☐ 4 – Supérieur à la moyenne
☐ 5 – Élevée	☐ 5 – Élevée	☐ 5 – Élevé

Le profil de risque identifié correspond à la valeur la plus faible de la propension au risque ou de la capacité de risque. **Il n'est pas autorisé de passer à un profil d'investissement plus élevé.**

Partie 4 : profil d'investissement

Vous avez opté pour le profil d'investissement suivant pour vos placements déposés auprès de la Fondation de libre passage :

1 – Très faible	☐	Vous accordez une importance particulière à la préservation du capital. Vous êtes disposé à accepter des rendements très faibles pour minimiser le plus possible les éventuelles fluctuations de valeur et pertes de capital sur vos placements.
2 – Modéré	☐	Vous préférez que les rendements de vos placements proviennent majoritairement de revenus réguliers et d'une certaine plus-value de vos actifs. Vous êtes prêt à accepter des rendements faibles avec un faible risque de fluctuations de valeur et de pertes de capital sur vos placements.
3 – Moyen	☐	Votre objectif consiste à réaliser une plus-value modérée sur vos placements. Vous préférez que vos rendements proviennent à la fois de revenus réguliers et de plus-values. Vous êtes disposé à accepter des placements qui présentent un risque modéré de fluctuations de valeur et de pertes de capital.
4 – Supérieur à la moyenne	☐	Votre objectif consiste à réaliser une forte plus-value. Vous êtes disposé à accepter des placements qui présentent un risque élevé de fluctuations de valeur et de pertes de capital.
5 – Élevé	☐	Votre objectif consiste à obtenir les meilleurs rendements possibles. Vous êtes disposé à accepter des placements qui présentent les plus hauts risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital.

J. Safra Sarasin

Ordre de placement sur titres

Les « cycles de vie LPP » de la J. Safra Sarasin Fondation de placement
Si vous êtes titulaire d'un compte auprès de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage, nous vous proposons nos deux « cycles de vie LPP » qui vous permettront d'optimiser le rendement corrigé du risque de votre avoir de prévoyance. Par rapport à un simple dépôt sur votre compte, les placements en valeurs mobilières sont sujets à des fluctuations de cours d'autant plus importantes que la part investie en actions est élevée. L'investisseur peut tout aussi bien profiter d'une évolution positive que subir des pertes dans le cas contraire.

Le « cycle de vie LPP traditionnel »
Avec le « cycle de vie LPP traditionnel », vous avez, en plus de votre compte, le choix entre cinq groupes de placement de la J. Safra Sarasin Fondation de placement couvrant tout le processus de placement, depuis la constitution du patrimoine jusqu'au moment du retrait de l'avoir.

Le « cycle de vie LPP durable »
Les investisseurs qui souhaitent prendre en compte des critères écologiques et sociaux en plus des aspects financiers peuvent opter pour le « cycle de vie LPP durable », composé de deux groupes de placement. L'allocation d'actifs des portefeuilles LPP durables s'appuie sur les principes économiques d'investissement durable de la Banque J. Safra Sarasin SA. Elle est constituée à l'aide des autres groupes de placement durables de la J. Safra Sarasin Fondation de placement.

Des investissements flexibles
Vous pouvez déterminer vous-même le montant et le moment de l'investissement en passant des ordres uniques. Si vous placez un ordre permanent, chacun de vos versements sera investi directement dans la stratégie choisie.
Vous pouvez choisir à tout moment d'arbitrer entre ordre unique et ordre permanent. Vous avez également la possibilité de répartir votre avoir de prévoyance entre plusieurs stratégies et/ou de passer sans frais de l'une à l'autre.

Je passe auprès de la Fondation

☐ **un ordre d'achat unique**

(L'ordre unique suppose l'investissement du montant spécifié uniquement. En l'absence d'ordre complémentaire, les versements ultérieurs seront portés au crédit du compte de libre passage et rémunérés au taux d'intérêt en vigueur.)

pour le groupe de placement

☐ **LPP Production** ☐ pour une contre-valeur de CHF _____
☐ pour la totalité du solde en compte

☐ **LPP Rendement** ☐ pour une contre-valeur de CHF _____
☐ pour la totalité du solde en compte

☐ **LPP Croissance** ☐ pour une contre-valeur de CHF _____
☐ pour la totalité du solde en compte

☐ **LPP Futur** ☐ pour une contre-valeur de CHF _____
☐ pour la totalité du solde en compte

☐ **LPP Actions 80** (non conforme à l'OPP2) ☐ pour une contre-valeur de CHF _____
☐ pour la totalité du solde en compte

☐ **LPP Durable Rendement** ☐ pour une contre-valeur de CHF _____
☐ pour la totalité du solde en compte

☐ **LPP Durable** ☐ pour une contre-valeur de CHF _____
☐ pour la totalité du solde en compte

☐ **un achat d'ordre permanent**

(Tous les soldes en compte seront investis dans trois stratégies maximum jusqu'à révocation de l'ordre. Veuillez indiquer les répartitions en pourcentage, dans la limite de 100 %.)

pour le groupe de placement

☐ **LPP Production** _____%
☐ **LPP Rendement** _____%
☐ **LPP Croissance** _____%
☐ **LPP Futur** _____%
☐ **LPP Actions 80** _____% (non conforme à l'OPP2)
☐ **LPP Durable Rendement** _____%
☐ **LPP Durable** _____%

auprès de la « J. Safra Sarasin Fondation de placement », à Bâle, aux cours en vigueur le jour de bourse suivant la réception de l'ordre.

Le « cycle de vie LPP traditionnel »

Groupe de placement	Part stratégique d'actions	Marge de fluctuation des actions	Profil de risque	Horizon de placement
LPP Production	15 %	10-20 %	1	min. 2 ans
LPP Rendement	25 %	20-30 %	2	min. 5 ans
LPP Croissance	35 %	30-40 %	3	min. 7 ans
LPP Futur	45 %	40-50 %	4	min. 10 ans
LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2	80 %	50-95 %	5	min. 15 ans

Le « cycle de vie LPP durable »

Groupe de placement	Part stratégique d'actions	Marge de fluctuation des actions	Profil de risque	Horizon de placement
LPP Durable Rendement	25 %	10-35 %	2	min. 5 ans
LPP Durable	38 %	25-50 %	3	min. 7 ans

Informations complémentaires sur le produit « LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2 »
La part en actions et les fluctuations de valeur de cette stratégie de placement sont nettement plus élevées que pour les produits de prévoyance traditionnels. Ce groupe de placement convient donc aux investisseurs ayant un profil de risque correspondant et/ou un horizon de placement d'au moins 15 ans.

Caractéristiques et risques des placements
Le preneur de prévoyance confirme avoir été informé par l'intermédiaire des caractéristiques et des risques associés aux placements dans les produits de prévoyance de la Fondation. Ce faisant, le preneur de prévoyance note en particulier que la Fondation ne saurait en aucun cas lui assurer ou lui garantir une évolution positive de la valeur de ses avoirs. Le preneur de prévoyance est conscient du fait que la valeur des placements puisse fluctuer à la hausse comme à la baisse, indépendamment des rendements passés. Tous les placements sont susceptibles de voir brutalement leur valeur chuter. Il peut arriver qu'en liquidant un placement, l'investisseur récupère un montant inférieur à sa mise initiale.
Le preneur de prévoyance confirme en outre que le placement souhaité convient bien à son profil de risque, tant en termes de composition que d'horizon de placement.

Votre profil de risque
La part stratégique en actions du groupe de placement vous permet de choisir à tout moment une stratégie adaptée à votre profil de risque (capacité de risque et propension au risque).
La propension au risque (expérience des investissements, attitude à l'égard des pertes de valeur, rendements attendus) indique dans quelle mesure vous êtes disposé à faire face lui-même aux fluctuations de valeur – gain/perte – et à prendre des risques pour pouvoir réaliser un rendement plus élevé.
La capacité de risque (âge, situation financière, horizon d'investissement) désigne votre aptitude à supporter des fluctuations de valeur et des pertes sur vos placements sans se retrouver dans une situation financière précaire. Moins vous êtes tributaire du capital investi pour acquitter de vos obligations, plus votre capacité de risque est élevée.
Si votre situation personnelle subit des changements importants (âge, retraite, revenu, statut matrimonial, héritage, etc.) qui exigent une adaptation de la stratégie de placement actuelle, vous pouvez très bien changer de stratégie pour passer à celle qui vous correspond mieux.

Règlement
Par ailleurs, les relations entre la Fondation et le preneur de prévoyance sont régies par la version actuelle en vigueur du règlement de la Fondation. Le preneur de prévoyance déclare en posséder un exemplaire et avoir pris connaissance de son contenu.

Commission d'intermédiaire et de gestion de portefeuille
Le preneur de prévoyance prend acte du fait que l'intermédiaire puisse percevoir une commission de placement et/ou de gestion de portefeuille pour ses fonctions d'intermédiation et de conseil au preneur de prévoyance. Ce dernier renonce à faire valoir tout droit au titre de telles prestations à la Fondation ou à la Banque.

Non-responsabilité au titre des conseils prodigués par l'intermédiaire
Le preneur de prévoyance dégage la Fondation et la Banque de toute responsabilité concernant les prestations de l'intermédiaire.

J. Safra Sarasin

Transmission des données à un intermédiaire éventuel

Le preneur de prévoyance autorise la Fondation à communiquer à l'intermédiaire, à la Banque et/ou à l'une de ses sociétés affiliées (en particulier ses filiales à 100% ou sociétés domiciliées en Suisse dans lesquelles la Banque détient une participation majoritaire) les données relatives à ce compte de prévoyance du libre passage et aux placements sur titres. Ces données sont transmises afin que le preneur de prévoyance puisse profiter pleinement de l'offre de prestations du destinataire des données.

Commission d'émission du placement sur titres _____ %, directement débitée des avoirs des avoirs de prévoyance (commission d'intermédiation).

L'intermédiaire : _____

Tampon :

Signature : _____

Lieu d'exécution et for juridique

Le lieu d'exécution et le for juridique pour toutes les procédures sont ceux du siège de la Fondation. Cette dernière a cependant le droit d'intenter une action auprès de tout autre tribunal compétent.

Le preneur de prévoyance confirme par sa signature que le présent formulaire a été complété conformément à la vérité et qu'il a connaissance du fait que la communication intentionnelle de données erronées constitue un acte punissable par le Code pénal suisse.

_____ _____

Lieu et date | Signature du preneur de prévoyance